

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE XXXXX

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire intégrant l'avenant de la convention Action cœur de ville de DREUX signée le 13 décembre 2019.

ENTRE

- La Commune de DREUX représentée par son Maire, Pierre-Frédéric BILLET
- La Communauté de communes/d'agglomération/urbaine de l'Agglo du Pays de DREUX représentée par son Président, Gérard SOURISSEAU

ci-après, les «**collectivités** bénéficiaires»

d'une part

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Eure-et-Loir, Monsieur Hervé JONATHAN
- La Commune de VERNOUILLET représentée par son Maire, Damien STEPHO
- La Banque des Territoires représentée par Olivier SICHEL
- Le groupe Action Logement représenté par Hubert HERVE
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Hervé JONATHAN, délégué local de l'ANAH
- Le Conseil Régional Centre Val de Loir représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU
- Le Conseil départemental d'Eure et Loir, représenté par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN
- L'O.P.H. - habitat drouais représenté par sa Directrice Générale, Madame Corinne MESNIL
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement d'Eure-et-Loir (C.A.U.E.) représenté par son Président, Monsieur Christophe LE DORVEN

ci-après, les «**partenaires** financeurs»

d'autre part

AINSI QUE

- La Société Public Locale (S.P.L.) représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel POISSON
- La Chambre de Commerce et d'Industrie représentée par son Président, Bruno ROCQUAIN
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir représentée par son Président, Monsieur Julien CHERON
- Gédia représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe RIVE
- Initiative Eure-Et-Loir représenté par son Président, Monsieur Emmanuel PARAGOT
- La BGE Ismer représentée par sa Présidente, Madame Jacqueline DUMAS

ci-après, les autres «**partenaires locaux**».

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de DREUX en lien avec la ville de VERNOUILLET pour la période 2023 - 2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018 - 2022 dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023 - 2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'E.P.C.I., à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Un certain nombre de mesures en relation directe avec les axes de travail du Plan Action Cœur de Ville ont déjà été engagées par la ville de DREUX pour surmonter ces difficultés. Le présent avenant a pour objectif de poursuivre ces actions en y incluant la ville de VERNOUILLET sur un périmètre précis et d'en développer de nouvelles pour relever ces défis.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des villes de DREUX et de VERNOUILLET (entrée de ville « spectaculaire »), de l'E.P.C.I. et de l'Agglo du Pays de DREUX à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (A.C.V.) engagé depuis 2018 pour la ville de DREUX et à répondre, dans leurs plans d'actions, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme -Etat, Action Logement, A.N.A.H., Banque des Territoires- à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'A.N.A.H. mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs spécifiquement dédiés au programme A.C.V.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

- L'Etat s'engage à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet, à désigner au sein des services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles
- Les collectivités de DREUX, de VERNUILLET et de l'Agglo du Pays de DREUX s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, à ne pas engager de projets de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement etc.) qui viendraient en contradiction avec les orientations du projet
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités, à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leurs champs d'interventions et qu'ils auraient préalablement approuvées
- Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations)
- La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023 - 2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques
- Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville
- Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne
- La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes
- Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés pour soutenir l'emploi et la performance des Entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I

- La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023 - 2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers considérés comme stratégiques par la collectivité
- Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (P.E.E.C.) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023 - 2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement
- Dans un souci de maintenir un maillage de pôles urbains attractifs, la Région Centre Val de Loire s'engage aux côtés des collectivités qui s'engagent dans des dynamiques globales de revitalisation de leur centre-ville pour renforcer leurs différentes fonctions urbaines au bénéfice d'un territoire élargi. C'est principalement à travers l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports que la Région peut mobiliser ses dispositifs. En conséquence, les C.R.S.T. constituent le principal outil de soutien régional. Les éventuels montants de subventions mentionnés sont indicatifs s'ils n'ont pas déjà été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est la seule compétente pour l'attribution des subventions régionales après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire (CMA CVL) est un établissement public unique régional assurant la représentation et le développement des métiers et de l'artisanat. Secteur économique à part entière, l'artisanat, par ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participe au dynamisme de chaque territoire, et notamment celui de la collectivité bénéficiaire de la présente convention.
- L'artisanat est un moteur essentiel de l'économie et constitue un socle essentiel d'emplois et de développement au cœur des communes et des villes, contribuant à la qualité de vie des territoires. Grâce à son offre de services, la CMA Centre-Val de Loire informe, conseille et accompagne les jeunes et les salariés, les porteurs de projet et les artisans dans chaque étape de leur vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.
- Les missions de la CMA CVL :
 - Défendre et promouvoir l'artisanat sur les territoires,
 - Offrir aux entreprises les services et conseils dont elles ont besoin en matière de création, reprise, développement ou transmission d'entreprise,
 - Organiser et développer l'apprentissage et favoriser la formation professionnelle des chefs d'entreprise et des salariés du secteur des métiers,
 - Soutenir le développement économique des entreprises artisanales,
 - Traiter les formalités des entreprises artisanales,
 - Reconnaître la qualité d'artisan, d'artisan d'art et le titre de maître artisan, maître artisan d'art,
 - Promouvoir et valoriser les entreprises artisanales.

- C'est principalement à travers l'exercice de ces compétences en matière de développement économique que la CMA CVL pourra mobiliser ses moyens, et bien sûr dans le cadre budgétaire des différentes actions, posé dans la maquette financière. »
- La Chambre de Commerce et d'Industrie s'engage à apporter son expertise et ses compétences en matière de commerce et d'industrie ; à mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées
- Gédia s'engage à apporter son expertise et ses compétences en matière d'énergie, réseau, outils innovants, à mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées
- Initiative Eure et Loir s'engage à apporter son expertise et ses compétences en matière d'accompagnement de porteurs de projets, à mobiliser ses ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Au fil de la vie du projet, d'autres partenaires pourront être intégrés au même titre que des fiches actions seront ajoutées par avenants réguliers (1 fois par an).

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de DREUX s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate en lien avec la ville de VERNOUILLET et l'Agglo du Pays de DREUX pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023 - 2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville de DREUX en lien avec la ville de VERNOUILLET et l'Agglo du Pays de DREUX.

Dans ce but, une direction de projet A.C.V. est identifiée au sein de la ville de DREUX dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet A.C.V.

Elle organise le Comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec le Maire de VERNOUILLET et le Président de l'intercommunalité, les Elus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le Préfet de département ou son représentant, qui représente l'A.N.A.H., ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Région Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Eure-et-Loir). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (D.R.A.C., D.D.T. etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet A.C.V. (Société Publique Locale -S.P.L.-, Gédia etc.), C.C.I., C.M.A., Initiative Eure-et-Loir, B.G.E. etc. Les réunions du Comité de projet local sont préparées en Comité technique local qui invite les partenaires nécessaires à l'évaluation et/ou modification des actions.

Contact de la directrice de projet : l.lebras@ville-dreux.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les villes de DREUX et de VERNOUILLET s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (A.N.C.T.) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional, newsletter, publications, interventions lors de colloques et événements nationaux etc.)

Dans ce but, les villes de DREUX et de VERNOUILLET réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

Une fois le plan d'action validé en Comité de projet local et approuvé en Comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (A.N.C.T.) sur la plateforme de recensement des plans d'action A.C.V. qui couvre à la fois les périodes 2018 - 2022 et 2023 - 2026. Ce tableau est mis à jour à minima une fois par semestre dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant A.C.V.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023 - 2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023 - 2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'actions définis dans l'avenant de projet 2018 - 2022.

4.1. Liste des secteurs d'interventions

- Centre-ville : périmètre ORT commune de DREUX

Le périmètre en centre-ville de la ville de DREUX reste inchangé (Cf. annexe 3). La dynamique de projets impulsée par la convention initiale se poursuivra au travers de l'avenant jusqu'en 2026 autour de projets et études structurants.

- Quartier gare commune de DREUX

Le quartier de la gare est compris dans le périmètre de l'O.R.T. initial et mentionné dans l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2019.

- Secteurs situés en entrée de ville, un territoire pilote de sobriété foncière

Ce présent avenant comprend l'intégration de trois nouveaux secteurs dans le périmètre de l'O.R.T. Ces trois secteurs portent une ambition de requalification foncière au travers d'une dimension écologique. L'idée est bien de travailler sur le tissu urbain existant afin de réduire les problématiques actuellement rencontrées : friches, vacances commerciales et habitat, sécurité, mobilité, paysage, mutations foncières etc.

En 2020, l'Agglomération du Pays de DREUX a été retenue comme l'un des 7 premiers Territoires Pilotes de Sobriété Foncière à l'échelle nationale. Ce programme national a permis de mener une expérimentation sur trois secteurs d'études en partenariat avec les communes concernées (DREUX, VERNOUILLET et CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS).

L'étude réalisée engagée en 2021 et restituée en février 2023 a révélé des opportunités d'intervention et de tester le développement de projets démonstrateurs de sobriété foncière. Sur le site de VERNOUILLET en particulier, la démarche T.P.S.F. a abouti à la mise en place d'un projet alliant développement économique et développement culturel dénommé « Quartier Spectaculaire », avec le réinvestissement de friches industrielles. Le rapport complet de l'étude T.P.S.F. est consultable ici : <https://view.genial.ly/63db773145b7f300114f3b64>.

1 - Secteur entrée de ville Sud - le quartier « spectaculaire » - commune de VERNUILLET

Le projet de « Quartier Spectaculaire » vise à tirer parti de la dynamique d'un équipement culturel majeur : l'Atelier à Spectacle dont le projet artistique et culturel en fait un phare pour le territoire. Le label visé de Scène nationale de territoire en accentuera encore le rayonnement. Avec l'enjeu de faire de ce quartier un nouveau centre d'attractivité pour le territoire en complémentarité avec les polarités existantes, notamment le centre-ville de DREUX. Il s'agit également de penser le rayonnement du site à partir de l'Atelier à Spectacle et de la mise en réseau des pôles d'équipements existants (espace commercial, centre-ville de DREUX, gare etc.).

Le périmètre proposé :

- est bien urbanisé
- découle directement des réflexions et résultats du programme national T.P.S.F. en qualité de site démonstrateur pilote qu'un recyclage urbain est possible et souhaitable
- vise à la qualification de l'entrée de ville/entrée d'agglomération qui permet l'accès au centre-ville de DREUX. A ce titre, la question des mobilités est également un sujet essentiel à traiter
- Intègre une partie vieillissante de la zone commerciale Plein Sud et des emprises économiques plus ou moins « menacées » à moyen terme afin d'envisager avec mixité fonctionnelle à l'avenir

Ce nouveau périmètre d'actions sur l'entrée Sud - «Quartier Spectaculaire» présente des enjeux différents de la première phase du programme Action Cœur de Ville mais totalement complémentaires : mutation/requalification de zones commerciales et d'activités, optimisation foncière et accueil de nouveaux usages productifs, traitement des mobilités et du paysage (voirie, stationnement, liaisons douces etc.), requalification de l'habitat (copropriétés dégradées) ou création de logements, offre de services aux habitants et actifs du secteur, désartificialisation des sols et végétalisation, adaptation des sols et des bâtis aux épisodes caniculaires, gestion de l'eau etc.

2 - Secteur entrée de ville Est - Avenue du Général Leclerc- commune de DREUX

Il s'agit d'une entrée de ville venant de PARIS par la R.N. 12 à la qualité urbaine et paysagère dégradée (problème de sécurisation des flux, friches, mixité fonctionnelle déficiente, congestion urbaine et forte pression foncière) mais dont le potentiel de réhabilitation est grand. La multiplicité des formes urbaines ainsi que les nombreux pôles commerciaux et industriels, dont plusieurs sont vacants, doivent être mis à profit comme complément de l'offre commerciale du centre-ville. Ce secteur doit permettre de relier le centre-ville et sa gare à ce secteur urbain de manière cohérente dans toutes ses facettes urbaines.

3 - Secteur entrée de ville Ouest - Avenue des Fenots- commune de DREUX

Il s'agit d'un axe structurant permettant de rentrer dans le centre-ville de DREUX par une entrée très routière (rocade). Cet axe structurant est aujourd'hui une barrière entre ses quartiers limitrophes et ne permet pas de relier de manière efficiente le centre-ville (modes actifs, piétons, équipements scolaires etc.). Ce secteur est aussi entouré de différentes opérations majeures (N.P.N.R.U., Zone d'Aménagement Concertée et futur projet d'autoroute A 120 en bordure Nord). Ce secteur est donc situé « entre » ces projets urbains sans y être inclus. Cette dynamique de projets a engendré une pression foncière sur plusieurs enclaves aujourd'hui vacantes (friches commerciales et économiques) dont il convient de définir leur avenir pour un développement cohérent. Tous ces aménagements doivent permettre de reconnecter un ensemble urbain majeur de la commune au centre-ville et impulser une nouvelle dynamique sociale, urbaine et commerciale.

4.2 Identification de chacun des secteurs d'interventions

Le périmètre des secteurs d'interventions est précisé en annexe 3 :

- Périmètre de l'O.R.T. cœur de ville à DREUX incluant le périmètre gare
- Périmètre entrée de ville à DREUX
- Périmètre entrée de ville à VERNOUILLET

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire intégrant l'avenant de la convention Action cœur de ville de DREUX signée le 13 décembre 2019.

A ce titre, les périmètres A.C.V. 2023 - 2026 constituent des secteurs d'interventions de l'O.R.T.

Le présent avenant a fait l'objet d'une délibération des communes de DREUX en date du 12 octobre 2023, de VERNOUILLET en date du XXXXX et de l'Agglo du Pays de DREUX en date du XXXXXX. Cet avenant a été approuvé en Comité de pilotage local du 13 septembre 2023 puis en Comité régional des financeurs A.C.V.

Une instruction du Gouvernement aux Préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre O.R.T. aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'interventions comprenant des entrées de ville :

- doivent être distincts des secteurs d'interventions comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciale s'appliquent
- les entrées de ville ne peuvent pas être qualifiées de «centre-ville». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'interventions définis en entrées de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'interventions comprenant un centre-ville».

Les financements et interventions mises en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'O.R.T. sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'A.N.A.H. dans le cadre de la convention d'O.P.A.H. - R.U.

Précisions sur l'articulation

convention O.P.A.H. ou O.P.A.H. - R.U. et convention d'O.R.T.

Une convention O.P.A.H. - R.U. pour la ville de DREUX a été validée par le Comité Local d'Amélioration de l'Habitat le 30 juin 2023. La convention sera approuvée en Conseil municipal du 12 octobre 2023 et fera l'objet d'une fiche action du plan d'action de cet avenant 2023 - 2026.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023 - 2026

6.1. Plan d'action global :

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après déployées conformément aux axes. Elles pourront être complétées ou révisées jusqu'en 2026.

Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Secteur ORT							
Action	Animation et aide financière pour l'OPAH-RU	Axe 1	ANAH	SPL, Ville de Dreux, Bailleurs privés, locataires	2 483 950,00 €	T3 2023	T3 2028
Action	Subvention - rénovation des façades	Axe 1	Ville de Dreux	SPL, propriétaire bailleur	700 000,00 €	T3 2019	T4 2026
Action	Animation et aide financière pour l'OPAH-RU	Axe 1	Ville de Dreux	SPL, ANAH, Bailleurs privés, locataires	972 775,00 €	T3 2023	T3 2028
Etude	Calibrage ORI	Axe 1	Ville de Dreux	ANAH, propriétaire bailleur, Action Logement	30 000,00 €	T1 2024	T1 2025
Action	Rénovation/Requalification de logements par l'aide de subvention d'Action Logement	Axe 1	Action logement	Ville de Dreux, SPL, propriétaire bailleur	5 300 000,00 €	T3 2023	T4 2026
Action	Mytraffic	Axe 2	Ville de Dreux	SPL, commerçants, Union commerciale, habitants, maison des projets	39 600,00 €	T3 2022	T3 2024
Action	Appels à Projets - remise sur la marché de locaux commerciaux	Axe 2	Ville de Dreux	SPL, Commerçants, Union commerciale	300 000,00 €	T3 2023	T3 2026
Action	Animations du cœur de ville	Axe 2	Ville de Dreux	SPL	1 750 000,00 €	T1 2020	T4 2026
Action	Boutik'école	Axe 2	Ville de Dreux	Commerçants, union commerciale, BGE	75 000,00 €	T1 2020	T3 2026
Action	CIA	Axe 2	Ville de Dreux	Commerçants	120 000,00 €	T3 2023	T3 2026
Action	Boutique LOCO	Axe 2	Ville de Dreux	CMA 28	28 500,00 €	T1 2020	T3 2026
Action	Fonds de requalification de vitrines commerciales	Axe 2	Ville de Dreux	SPL, commerçants, Union commerciale	700 000,00 €	T3 2019	T4 2026
Action	Déploiement d'aménagements cyclables	Axe 3	Ville de Dreux	Association des usagers du vélo, usagers du vélo, scolaire, Maison du vélo	700 000,00 €	T1 2019	T4 2026
Action	Requalification de la Rue Esmerly Caron	Axe 3	Ville de Dreux	Commerçants, riverains, Gedia, l'Agglo du Pays de Dreux...	1 200 000,00 €	T1 2022	T1 2024
Action	Prime Vélo	Axe 3	Ville de Dreux	Associations, entreprises...	150 000,00 €	T1 2023	T4 2026
Action	Aménagement cyclable Boulevard Moderne	Axe 3	Ville de Dreux	Association des usagers du vélo, usagers du vélo, scolaire, Maison du vélo	3 300 000,00 €	T1 2025	T4 2028
Action	Création d'une vélo école	Axe 3	Ville de Dreux	Associations, scolaires, entreprises	207 000,00 €	T2 2023	T3 2026
Action	Réhabilitation du pont rue Pasteur et amélioration de l'entrée de ville	Axe 3	Ville de Dreux		1 000 000,00 €	T1 2023	T4 2024
Étude	Schéma directeur d'énergie	Axe 4	Banque des Territoires	Ville de Dreux	25 885,00 €	T1 2022	T1 2024
Action	Aménagement du Square de la République	Axe 4	Ville de Dreux	Maison des projets, les habitants	2 649 036,00 €	T4 2022	T3 2025
Etude	Etude sur les ouvrages d'art	Axe 4	Ville de Dreux		50 426,00 €	T1 2023	T2 2024
Action	Aménagement du quai aux arbres	Axe 4	Ville de Dreux	Habitants, Agence de l'eau, Agglo, SBV4R	1 440 000,00 €	T1 2024	T3 2026
Etude	Plan guide de la Place du Marché Couvert	Axe 4	Ville de Dreux	commerçants, union commerciale SBV4R	100 000,00 €	T1 2026	T4 2027
Action	Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre	Axe 4	Ville de Dreux	DRAC, CD28	898 914,00 €	T1 2023	T4 2026
Action	Rénovation du Beffroi	Axe 4	Ville de Dreux	DRAC, CD 28	2 300 000,00 €	T1 2025	T4 2026
Etude	Etude Plan bleu: Blaise	Axe 4	Ville de Dreux	Habitants, Association de pêcheurs, Agence de l'eau, SBV4R, Agglo, CD 28	58 290,00 €	T1 2023	T3 2024
Action	Rénovation du Palais des Sports	Axe 5	Ville de Dreux	Associations et usagers du Palais des sports	1 281 120,00 €	T3 2023	T2 2024
Action	Végétalisation du cimetière	Axe 5	Ville de Dreux	Agence de l'eau, Région	100 000,00 €	T1 2023	T1 2024
Action	Aménagement d'une cour d'école durable : Godeau	Axe 5	Ville de Dreux	parents d'élève, enseignants...	150 000,00 €	T3 2023	T4 2024
Action	Construction et rénovation et deux écoles	Axe 5	Ville de Dreux	SAEDEL	15 000 000,00 €	T3 2023	T2 2022
Action	Pole Raquette	Axe 5	Ville de Dreux	ANS, DAC Tennis, FFT	1 800 000,00 €	T1 2026	T4 2028
Action	Démarche d'acculturation de la population aux questions de la transition par le spectre culturel	Axe 5	Agglomération du Pays de Dreux	Ville de Vernouillet_Etat_Drac	54 000,00 €	T3 2023	T2 2024
Action	Requalification de la Villa Minelli en Police Municipale	Axe 5	Ville de Dreux	CD 28	2 637 000,00 €	T1 2022	T4 2023
Action	Animation Maison des Projets	Axe 5	Ville de Dreux	Habitants, Associations	330 000,00 €	T1 2023	T4 2026
					47 931 496,00 €		
Secteur entrées de ville							
Etude	Épicentre du quartier spectaculaire,	Axe 4	Agglomération du Pays de Dreux	Ville de Vernouillet Etat / DRAC / Région Centre Val de Loire / Conseil départemental	800 000,00 €	T4 2023	T1 2027
Etude	Mutation foncière Avenue Général Leclerc	Axe 4	Ville de Dreux	ANCT	100 000,00 €	T1 2024	T2 2025
Etude	Mutation foncière Avenue des Fênots	Axe 4	Ville de Dreux	ANCT, Banque des territoires	100 000,00 €	T1 2024	T2 2025
Action	Requalification de l'entrée de ville : Zac du Square	Axe 4	SAEDEL	maison des projets, les habitants, SAEDEL	13 156 330,00 €	T3 2019	T3 2026
Etude	Master Plan d'aménagement de l'entrée Sud du pôle urbain	Axe 4	Agglomération du Pays de Dreux	Ville de Vernouillet/Etat/Banque des territoires	6 000,00 €	T3 2023	T2 2024
Etude	Préfiguration du plan d'affaire relatif à l'adhésion de l'Agglo du Pays de Dreux à l'EPFN	Axe 4	Agglomération du Pays de Dreux	Etat, communes du territoire, aménageurs, EPFN	60 000,00 €	T1 2024	T2 2024
					14 222 330,00 €		

6.2. Calendrier général du projet

Le plan d'action sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de l'année 2023. Les derniers crédits engagés par les partenaires financeurs, qui pourront être décaissés postérieurement, le seront avant le 31 décembre 2026.

Le calendrier prévisionnel est intégré au plan d'actions présenté ci-dessus à l'article 6.1.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

Une évaluation des fiches actions annexées à cet avenant sera présentée chaque année au Comité de pilotage.

La phase d'évaluation finale du programme Action Cœur de Ville et de ses projets commencera en 2025/2026 pour une période d'un an. Cette évaluation prendra en compte l'ensemble des opérations, soit les deux périodes Action Cœur de Ville.

7.2 Méthode

Le Chef de projet pilotera la démarche d'évaluation et se réserve le droit de faire appel à un Cabinet spécialisé en évaluation des politiques publiques. Un Comité d'évaluation sera créé dans le but de structurer et de réaliser des états d'avancement réguliers. La ville de DREUX déterminera les acteurs qui participeront à la démarche d'évaluation en incluant des Elus, opérateurs, habitants etc.

L'évaluation finale se décomposera en 3 phases :

Phase de cadrage (2 mois)

Phase de collecte (6 mois)

Phase d'analyse (3 mois)

Cette évaluation finale se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques avec certains indicateurs communs au Programme national et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Les villes de DREUX et de VERNOUILLET ainsi que l'Agglo du Pays de DREUX s'appuieront sur différents outils d'évaluation qu'elles auront développé pour la mise en œuvre de chaque projet. Chaque porteur d'actions présentera une évaluation qui s'appuiera sur les critères définis dans chaque fiche action.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs à évaluer sont les suivants :

- Installer durablement le commerce de proximité dans le centre-ville

- Quelle est l'animation commerciale observée (appui avec Myttraffic)
- Quelle est la typologie de commerces présents ?

- Lutter contre la vacance commerciale, industrielle et celle liée à l'habitat

- Quel est le taux de vacance commerciale observé ?

- Quel est le taux de vacance en matière de logement et le nombre de projet de réhabilitation observé (O.P.A.H. - R.U.) ?

- Quels sont les dispositifs déployés par les collectivités pour remédier à cette vacance ?

- Requalifier les friches existantes dans une démarche de sobriété foncière

- Quelle est la superficie requalifiée en m² ?

- Est-ce que la démarche avec l'E.P.F.N. est concluante ? Quel est le nombre de projet porté par cette structure ?

- Mettre en valeur le cadre de vie tant sur les espaces publics que sur le patrimoine bâti

- Quels sont les espaces publics et les bâtiments requalifiés (secteur, m², démarche de transition énergétique et écologique) ?

- Nombre de ml d'aménagement cyclable ?

- Co-construire le projet avec les habitants

- Quel est le nombre de réunion réalisé ?

- Quel est le bilan de la Maison des Projets ?

Cette liste de questions est non exhaustive ; elle sera complétée au fil de de l'avancement des projets.

7.4 Indicateurs retenus

Les indicateurs retenus sont intégrés au tableau (annexe 2) qui n'est pas exhaustif et sera complété au fur et à mesure du déploiement du programme et lors du démarrage de la démarche de l'évaluation.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de DREUX, l'Agglo du Pays de DREUX et la ville de VERNOUILLET s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du Comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'A.N.C.T. et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A DREUX, le XXX

Ville de DREUX	Agglo du Pays de DREUX	État
----------------	------------------------	------

[Signature]	[Signature]	[Signature]
Pierre-Frédéric BILLET Maire	Gérard SOURISSEAU Président de l'E.P.C.I.	Hervé JONATHAN Préfet
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Olivier SICHEL Directeur régional	Hervé JONATHAN Préfet	Hubert HERVE Signataire
O.P.H. - Habitat Drouais	C.A.U.E.	Conseil Régional Centre-Val de Loir
[Signature]	[Signature]	
Corinne MESNIL Directrice Générale	Christophe LE DORVEN Président	François BONNEAU Président
Chambre de Commerce et d'industrie	Société Publique Locale	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	[Signature]	
Bruno ROCQUAIN Président	Jean-Michel POISSON Président	Julien CHERON Président
GEDIA	Initiative Eure-et-Loir	BGE Ismer
Philippe RIVE Président	Emmanuel PARAGOT Président	Jacqueline DUMAS Président
	Ville de Vernouillet	
	Damien STEPHO Maire	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme A.C.V. 2018 - 2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

○ Actions livrées :

Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison
Action	Recrutement Manager Commerce	AX.2	Ville de Dreux	177 000,00 €	T2 2018	T2 2021
Action	Boutique à l'essai	AX.2	Ville de Dreux/Fé	213 500,00 €	T4 2019	T3 2022
Étude	Connaissance de la cible – commerce/Potloc / Fluxvision	AX.2	Ville de Dreux	42 708,00 €	T1 2019	T1 2020
Action	Véhicules électriques partagés – e-hubs	AX.3	Ville de Dreux	124 000,00 €	T1 2019	T4 2022
Action	42 rue Maurice	AX.1	Ville de Dreux	135 000,00 €	43709	44805
Action	Réaménagement du Pôle Gare	AX.3	Ville de Dreux	7 336 916,00 €	40909	43831
Action	Echantillon d'aménagement - Parcours thématiques dans la ville	AX.5	Ville de Dreux	31 200,00 €	43678	43770
Action	Ecosystème Numérique : Requalification du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Épargne en Ecosystème numérique (Fab Lab, Formation, vidéoconférence, pépinière d'entreprises, coworking, création / dvpt d'entreprise, terrasse	AX.2	Agglomération du	2 910 744,00 €	43466	43891
Action	Requalification du Théâtre	AX.4	Ville de Dreux	3 319 303,80 €	43344	43831
Action	Skate-Park	AX.5	Ville de Dreux	300 000,00 €	43466	43830
Action	Wifi Public	AX.5	Ville de Dreux	74 833,00 €	43466	43983
Action	Application Dreux Quotidien	AX.5	Ville de Dreux/Ag	13 440,00 €	43617	43983
Action	Recrutement Directeur de Projet	AX.2	Ville de Dreux	298 110,00 €	T2 2019	T2 2024
Action	Recrutement Référent opérationnel Cœur de Ville	AX.2	Ville de Dreux	59 622,00 €	T2 2019	T2 2022
Action	42 rue Maurice Violette	AX.1	Privé	674 427,00 €	T3 2019	T2 2021
Action	17 rue Ernest Renan	AX.1	Privé	511 332,00 €	T3 2019	T2 2020
Action	10 rue aux Tanneurs	AX.1	Privé	250 000,00 €	T2 2019	T1 2020
Étude	AMO - étude sociologique et profil démographique	AX.1	Ville de Dreux	80 000,00 €	T4 2019	T3 2020
Étude	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	AX.1		78 900,00 €	T1 2019	T1 2020
Action	Abris vélo sécurisé	AX.3	Ville de Dreux	71 782,51 €		
Action	Réhabilitation immeuble 7, rue aux Tanneurs - logements + RDC commerce - Ancienne République Centre	AX.1	OPH Habitat Droux	430 503,63 €	T4 2019	T1 2020
Action	Création d'un hôtel Ibis Styles 4 étoiles	AX.2	h3A	4 254 500,00 €	T3 2018	T3 2020
Action	Rue du Bois Sabot	AX.1	Privé	738 180,00 €		
Action	Rue Claye	AX.1	SCI DOREAL	638 304,00 €		
Action	Dématérialisation du droit des sols	AX.5	Ville de Dreux	22 090,00 €	T4 2021	T1 2022
Étude	Etude cours durables	AX.4	Ville de Dreux	37 850,00 €		
Action	Rue de la Petite Falaise	AX.1	SCI ISMELIP	152 851,00 €		
Action	Maison du Projet / Maquette Dreux 2030	AX.5	Ville de Dreux	133 920,00 €		T4 2022
Action	Place Anatole France	AX.1	Privé	491 937,00 €		
Action	Place des Fusillés	AX.1	SCI DLP2M	484 161,00 €		
Action	Acquisition du 14 rue Rotrou	AX.2	Ville de Dreux	115 000,00 €	22/11/2019	
Action	Acquisition foncière du local 26 Grande rue Maurice Violette et travaux pour mise ne place du commerce "La Famille"	AX.2	Ville de Dreux	360 681,58 €	26/01/2020	
Étude	Etude Aménagement des espaces urbains	AX.5	Ville de Dreux	59 896,00 €	2019	
Action	Acquisition foncière 11 rue Saint Pierre pour la création d'un commerce	AX.2	Ville de Dreux	212 000,00 €	12/10/2021	
Étude	Etude pour la renaturation des cours d'écoles - cours Oasis avec Espace Libre	AX.4	Ville de Dreux	37 850,00 €	T4 2021	T2 2022
Étude	Etude centralite - élaboration d'un plan guide sur l'aménagement des espaces publics	AX.4	Ville de Dreux	46 860,60 €	T3 2021	T1 2022
Étude	Etude sur le stationnement	AX.3	Ville de Dreux	36 500,00 €	T1 2022	T2 2022
Action	Véhicules électriques partagés - e-hubs	AX.3	Ville de Dreux	35 400,00 €		
Action	Parcours pédagogique vélo	AX.3	Ville de Dreux	2 576,00 €	T4 2022	
Étude	Mission Diagnostic Hôtel Montulé	AX.4	Ville de Dreux	47 715,00 €	2022	2023
Action	Maison des femmes	AX.5	Ville de Dreux	121 165,00 €	T3 2022	T4 2022
Étude	Mission diagnostic Beffroi	AX.4	Ville de Dreux	57 708,00 €	T1 2022	T2 2023
Étude	Mission diagnostic Eglise Saint-Pierre	AX.4	Ville de Dreux	67 497,00 €	T1 2022	T2023
Action	Verdissement de la Place Rotrou	AX.4	Ville de Dreux	1 728 000,00 €	T2 2022	T2 2023
Action	Charte mobilier urbain	AX.4	Ville de Dreux	19 920,00 €	T2 2022	T2 2023
				27 035 884,12 €		

- Actions en cours et actions en cours financées
 - 37 063 826 € dont 6 872 005€ de subventions

Type d'activité	Titre du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Subvention	Date lancement	Date livraison
Action	Animation et aide financière pour l'OPAH-RU	Axe 1	ANAH	SPL, Ville de Dreux, Bailleurs privés, locataires	2 483 950,00 €		T3 2023	T3 2028
Action	Subvention - rénovation des façades	Axe 1	Ville de Dreux	SPL, propriétaire bailleur	700 000,00 €		T3 2019	T4 2026
Action	Animation et aide financière pour l'OPAH-RU	Axe 1	Ville de Dreux	SPL, ANAH, Bailleurs privés, locataires	972 775,00 €		T3 2023	T3 2028
Action	Rénovation/Requalification de logements par l'aide de subvention d'Action Logement	Axe 1	Action logement	Ville de Dreux, SPL, propriétaire bailleur	5 300 000,00 €	5 300 000,00 €	T3 2023	T4 2026
Action	Mytraffic	Axe 2	Ville de Dreux	commerciale, habitants, maison des projets	39 600,00 €	7 920,00 €	T3 2022	T3 2024
Action	Appels à Projets - remise sur la marché de locaux commerciaux	Axe 2	Ville de Dreux	SPL, Commerçants, Union commerciale	300 000,00 €	Demande à réaliser	T3 2023	T3 2026
Action	Animations du cœur de ville	Axe 2	Ville de Dreux	SPL	1 750 000,00 €		T1 2020	T4 2026
Action	Boutik'ecole	Axe 2	Ville de Dreux	Commerçants, union commerciale, BGE	75 000,00 €		T1 2020	T3 2026
Action	CIA	Axe 2	Ville de Dreux	Commerçants	120 000,00 €		T3 2023	T3 2026
Action	Boutique LOCO	Axe 2	Ville de Dreux	CMA 28	28 500,00 €		T1 2020	T3 2026
Action	Fonds de requalification de vitrines commerciales	Axe 2	Ville de Dreux	SPL, commerçants, Union commerciale	700 000,00 €		T3 2019	T4 2026
Action	Déploiement d'aménagements cyclables	Axe 3	Ville de Dreux	Association des usagers du vélo, usagers du vélo, scolaire, Maison du vélo	700 000,00 €		T1 2019	T4 2026
Action	Requalification de la Rue Esmyr Caron	Axe 3	Ville de Dreux	Commerçants, riverains, Gedia, l'Agglo du Pays de Dreux...	1 200 000,00 €	12 765,00 €	T1 2022	T1 2024
Action	Prime Vélo	Axe 3	Ville de Dreux	Associations, entreprises...	150 000,00 €		T1 2023	T4 2026
Action	Création d'une vélo école	Axe 3	Ville de Dreux	Associations, scolaires, entreprises	207 000,00 €	112 840,00 €	T2 2023	T3 2026
Action	Réhabilitation du pont rue Pastre et amélioration de l'entrée de ville	Axe 3	Ville de Dreux	Banque des Territoires	1 000 000,00 €		T1 2023	T4 2024
Étude	Schéma directeur d'énergie	Axe 4	Ville de Dreux	Ville de Dreux	25 885,00 €	25 885,00 €	T1 2022	T1 2024
Action	Aménagement du Square de la République	Axe 4	Ville de Dreux	Maison des projets, les habitants	2 649 036,00 €	519 655,00 €	T4 2022	T3 2025
Etude	Etude sur les ouvrages d'art	Axe 4	Ville de Dreux	maison des projets, les habitants, SAEDEL	50 426,00 €		T1 2023	T2 2024
Action	Requalification de l'entrée de ville : Zac du Square	Axe 4	SAEDEL		13 156 330,00 €	200 000,00 €	T3 2019	T3 2026
Action	Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre	Axe 4	Ville de Dreux	DRAC, CD28	898 914,00 €		T1 2023	T4 2026
Etude	Etude Plan bleu: Blaise	Axe 4	Ville de Dreux	Habitants, Association de pêcheurs, Agence de l'eau, SBV4R, Agglo, CD 28	58 290,00 €	38 860,00 €	T1 2023	T3 2024
Action	Rénovation du Palais des Sports	Axe 5	Ville de Dreux	Associations et usagers du Palais des sports	1 281 120,00 €	854 080,00 €	T3 2023	T2 2024
Action	Végétalisation du cimetière	Axe 5	Ville de Dreux	Agence de l'eau, Région	100 000,00 €		T1 2023	T1 2024
Action	Aménagement d'une cour d'école durable : Godeau	Axe 5	Ville de Dreux	parents d'élève, enseignants...	150 000,00 €		T3 2023	T4 2024
Action	Requalification de la Villa Minelli en Police Municipale	Axe 5	Ville de Dreux	CD 28	2 637 000,00 €	Demande en cours (CD 28)	T1 2022	T4 2023
Action	Animation Maison des Projets	Axe 5	Ville de Dreux	Habitants, Associations	330 000,00 €		T1 2023	T4 2026
					37 063 826,00 €	6 872 005,00 €		

- Actions abandonnées

Type d'activité	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Coût total (TTC)
Action	Recrutement Manager Commerce	Ville de Dreux	177 000,00 €
Étude	Connaissance de la cible – commerce/Potloc / Fluxvision	Ville de Dreux	42 708,00 €
Action	Véhicules électriques partagés – e-hubs	Ville de Dreux	124 000,00 €
Action	Application mobilité / stationnement/Expérimentation Parking Map	Ville de Dreux	26 984,42 €
Action	Echantillon d'aménagement - Mise en lumière de Palais de Justice	Ville de Dreux	50 000,00 €
Action	Echantillon d'aménagement - Parcours thématiques dans la ville	Ville de Dreux	31 200,00 €
Action	Echantillon d'aménagement - Rond-point expérimental	Ville de Dreux	40 000,00 €
Action	Mobilier urbain expérimental	Ville de Dreux	84 000,00 €
Action	Application Dreux Quotidien	Ville de Dreux/Agglomération du Pays de Dreux	13 440,00 €
Action	Agenda augmenté	Ville de Dreux/Agglomération du Pays de Dreux	26 100,00 €
Action	Recrutement Chef de Projet Marketing Territorial	Ville de Dreux	150 000,00 €
Action	Recrutement Directeur de Projet	Ville de Dreux	298 110,00 €
Action	Recrutement Référent opérationnel Cœur de Ville	Ville de Dreux	59 622,00 €
Action	Reconstruction ilot bâti (ancien Diagonal)	Ingenimo	6 000 000,00 €
Action	Pôle tertiaire	Privé	
Action	Partenariat EPARECA	Ville de Dreux	200 000,00 €
Action	Fonds de soutien trésorerie commerçants pendant travaux	Ville de Dreux / IEL	400 000,00 €
Action	Premier lot de requalification des espaces publics – Place Mésirard	Ville de Dreux	3 900 000,00 €
Étude	AMO Juridique et économique	Ville de Dreux	80 000,00 €
Étude	AMO – Architecte conseil	Ville de Dreux	50 000,00 €
Étude	Etudes et Diagnostics complémentaires	Ville de Dreux	300 000,00 €
Action	Portail « sortir »	Ville de Dreux	20 000,00 €
Étude	AMO – Offre de loisirs	Ville de Dreux	20 000,00 €
Étude	AMO – Accueil enfance / scolaire / jeunesse	Ville de Dreux	20 000,00 €
Étude	AMO – Marketing Territorial	Ville de Dreux	20 000,00 €
Action	Lutte contre l'illectronisme	Ville de Dreux	20 000,00 €
Étude	Etude création d'un Fond d'Intervention et d'Initiative de Développement	Ville de Dreux/SPL	25 200,00 €
Étude	Création d'un FIID (OBSAND)	Ville de Dreux/SPL	18 000,00 €
Action	Reconstruction ilot bâti (ancien Diagonal) - Quai aux Arbres - RDC	Ingenimo	6 000 000,00 €
Action	commerces - logements - Maison de Santé	Ville de Dreux	35 400,00 €
Action	Véhicules électriques partagés - e-hubs	Ville de Dreux	18 231 764,42 €

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

La ville de DREUX a mis en place, au travers des axes de son programme Action cœur de Ville, plusieurs actions majeures pour la revitalisation de son centre-ville. La phase de diagnostic lancée en 2018 a permis d'identifier les fragilités de ce dernier comme la vacance des logements, le besoin de revoir les espaces publics et le patrimoine historique, aider au développement du commerce etc.

Concernant le commerce

La redynamisation du centre-ville à travers le commerce de proximité est un enjeu majeur pour la ville de DREUX et s'intègre dans le plan d'Action Cœur de Ville du territoire. L'étude menée par le bureau d'études Bérénice en 2018 avait fait ressortir plusieurs éléments sur lesquels la ville devait s'atteler afin de créer une bonne dynamique commerciale :

- Favoriser l'émergence de projets locaux et innovants (dispositif d'accompagnement, travail sur les loyers etc.)
- Mettre en place une méthode efficace de résorption de la vacance qui était de 11,9%
- Impliquer les commerçants dans une démarche d'excellence et de service
- Construire un plan guide du centre-ville pour harmoniser le circuit du centre-ville en valorisant les parcours, les espaces publics, le cadre urbain etc.

La Ville de DREUX a, par conséquent, travaillé sur ces différents éléments et s'est lancée dans les dispositifs boutique à l'essai, butik'école et boutique LOCO. Ainsi, de nombreux commerçants ont pu s'installer en centre-ville pour vendre leurs produits. La Boutik école n'a pas trouvé son public. Ainsi, une reconfiguration du dispositif est en cours de finalisation avec la B.G.E. pour le développement de boutique éphémère et de corner au sein de boutique déjà existante.

La S.P.L. et son manager de commerce sont reconnus comme étant un acteur de proximité permettant aux commerçants de trouver un relai en cas de besoin. Ce besoin de dialogue s'est trouvé rempli comme par exemple l'accueil des nouveaux commerçants rendu public par les outils de communication de la ville.

La S.P.L. porte aussi le dispositif d'aide à la rénovation des vitrines commerciales. Ainsi 28 devantures ont été réhabilitées entièrement ou partiellement avec une subvention versée par la ville de DREUX à hauteur de 120 000 €. Ces travaux ont permis de solliciter des entreprises à 80% locales.

La ville de DREUX, au travers d'un Comité de pilotage, a aussi fait le choix de lutter contre la vacance commerciale en lançant des appels à projets pour ses locaux en insistant bien sur la nécessité d'une pluralité de commerce indispensable à l'attractivité commerciale (installation d'un poissonnier par exemple). En effet, il nous faut retrouver au sein de notre cœur de ville des commerces de qualité et une gamme de produits et de services différents. Ce besoin de diversification est une stratégie politique mais aussi une demande des Drouais. De fait, un questionnaire sur le cœur de ville a été diffusé sur nos outils digitaux durant le mois de février 2022. À la question « pour vous, quelle serait la première action à mener dans le centre-ville ? », la première réponse a été de diversifier nos commerces à 18,4% sur les 461 réponses totales. La ville de DREUX a donc développé une stratégie de préemption de locaux commerciaux vides et de mise en place d'appel à projets pour la reprise des locaux avec un double objectif :

- Choisir de ne pas implanter certains types de commerces déjà très répandus dans le centre-ville (bar, fastfood, opticiens etc.)
- Proposer une stratégie de loyers attractifs évolutifs afin de faciliter l'implantation durable de commerçants sur notre territoire

L'axe concernant les espaces publics a aussi connu un fort développement permettant à la ville de lancer plusieurs chantiers de voirie. Ainsi, afin de prendre en compte les problèmes financiers des commerçants durant les phases de chantier, la ville a voté en Conseil municipal la mise en place d'une Commission d'Indemnités Amiable (C.I.A.) d'une enveloppe de 30 000 €.

Trois (3) commerces sont donc concernés par ce sujet et aujourd'hui la vacance commerciale a connu une baisse puisqu'elle est de 9,4% au lieu de 11,9 %.

Le développement commercial reste un sujet sur le centre-ville de DREUX, notamment autour des enseignes, de l'accessibilité, de la pérennisation des commerces. De fait, le plan d'action sera donc poursuivi pour maintenir ce taux de vacance afin qu'il devienne conjoncturel et non contractuel.

Une réflexion a également été menée en partenariat avec la S.C.E.T. puisqu'une étude de préfiguration pour la création d'une foncière a été réalisée en mai 2021.

Pour ce qui est de l'habitat

Une pré-étude opérationnelle O.P.A.H. - R.U. lancée en 2018 a été reprise avec la nouvelle équipe municipale. Une convention a été présentée en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat fin juin 2023. Elle a reçu un avis favorable et pourra être délibérée en Conseil municipal en octobre 2023. Ainsi l'O.P.A.H. - R.U. sera rendue effective d'ici la fin 2023. Il sera ainsi possible de proposer des aides et de l'ingénierie technique pour lutter contre la vacance, les passoires énergétiques et les copropriétés dégradées au sein de l'O.R.T. Le calibrage est d'accompagner financièrement 161 logements en intégrant les copropriétés et l'accompagnement des Drouais dans le vieillissement et la transformation des logements.

Dans l'attente de cette O.P.A.H. - R.U., la ville a pu bénéficier d'un réel partenariat avec Action Logement. Les Drouais ont ainsi pu réhabiliter 87 logements qui étaient vacants avec 961 655 € de subvention et 4 482 812 € de prêt.

Il faut aussi ajouter le plan rénovation des façades porté par la S.P.L. qui est une vraie réussite avec 414 748 € engagés par la ville durant l'opération O.R.T. pour 84 façades concernées.

Il faut aussi ajouter la Z.A.C. du Square à l'intérieur du périmètre de l'O.R.T. qui a permis de requalifier des friches industrielles pour y créer un parc d'un hectare et 256 logements.

Mobilités

Pour le bon développement de cet axe, un poste a été créé au sein des services de la ville de DREUX. Au sein du périmètre O.R.T., nous avons eu la réalisation de la gare routière et de l'aménagement de l'ensemble des parvis Nord et Sud de la gare de DREUX pour XX millions d'euros.

Il s'agit ici d'un équipement intermodal majeur qui s'est conclu par l'aménagement complémentaire de la gare S.N.C.F., d'un parking silo et de deux espaces de stationnement vélo fermés et sécurisés gérés par l'Agglo du Pays de DREUX. La gare étant dans le périmètre de l'O.R.T., cela reste donc un vrai succès de la convention.

Dans la continuité du développement de l'intermodalité, la ville de DREUX s'est engagée dans une stratégie mobilité pour accompagner les Drouais dans le changement de leurs pratiques de mobilité, s'appuyant sur le schéma directeur des mobilités actives de l'Agglo du Pays de DREUX de 2019. Aussi, le « projet-mobilité » vise à mener un travail d'accompagnement au changement de pratiques de mobilité avec les citoyens, basé sur toute une palette de mesures : communication, sensibilisation, formation, expérimentation. Il vise à créer une dynamique globale autour de la question de la mobilité durable partagée par les décideurs, les services techniques et les habitants. Plus largement, il vise à encourager la mise en œuvre d'une réelle politique en faveur des mobilités durables par la ville de DREUX.

Il a été mis en œuvre dans le cadre du projet européen Interreg au cours duquel ont été installées et développées des stations « Mobipoint » pour favoriser le développement de mobilités partagées : ces stations permettaient la location courte durée de vélos à assistance électrique et de voitures électriques. Cette expérimentation a pris fin en 2022 pour des raisons budgétaires et de faible utilisation.

La ville s'est aussi engagée depuis le début de la convention O.R.T. en 2019 dans le développement des aménagements cyclables et routiers « alternatifs » (chaucidou, C.V.C.B.), bandes cyclables et de pistes cyclables. La collectivité a par ailleurs été reconnue par la F.U.B. (baromètre des villes cyclables) comme ville entre 20 000 et 50 000 habitants ayant connu la meilleure progression sur ce sujet avec la création de 16 km d'aménagements cyclables. Un parcours pédagogique en centre-ville a été créé afin que chacun puisse reprendre ou apprendre à faire du vélo dans un lieu sécurisé. Ce dernier est situé au sein du parc Marie Amélie.

La ville de DREUX a fait le choix de développer une prime vélo pour l'aide à l'achat de tout type de vélo permettant ainsi de favoriser les déplacements actifs au sein du territoire. Cette prime a été mise en fonctionnement en 2023 à hauteur de 50 000 €uros. A ce jour, 60 primes ont été attribuées.

Un élément majeur pour mener à bien cette stratégie mobilité est la création d'une vélo école pour septembre 2023 avec le soutien de l'A.D.E.M.E. Le but est d'accentuer la sensibilisation à la pratique du vélo, favoriser la remise en selle mais aussi créer des ateliers pour l'accompagnement des cyclistes sur des sujets de réparation de vélos etc. Cette maison du vélo sera un vrai relais d'information pour les Drouais.

En parallèle, la ville a lancé une étude sur le stationnement afin de réduire les difficultés d'accès au centre-ville causées par les voitures dites « tampons ». Ainsi, il est proposé un plan d'investissement sur les parkings, un plan de développement du stationnement vélo, une meilleure signalétique et une réutilisation des espaces publics pour tous.

En ce qui concerne les mobilités, la convention O.R.T. a permis de créer une dynamique de développement qui évolue avec le temps mais qui reste au plus proche des besoins des habitants.

Espaces publics et patrimoine

L'aménagement des espaces publics est essentiel pour redynamiser le territoire ainsi une étude et un plan guide ont été réalisés. En 2020, la nouvelle équipe municipale a souhaité retravailler ce sujet afin de mettre davantage en valeur la Blaise qui se veut être le fil conducteur des futurs aménagements et végétaliser les aménagements dans le cadre du changement climatique.

Ainsi, le plan «DREUX 2050» a été élaboré en co-construction avec les habitants et les Elus. Des séminaires et un questionnaire ont été réalisés pour définir les grandes lignes des opérations, les priorités etc. Enfin, un atelier public a été réalisé pour lui présenter les premières grandes orientations (développement des strates végétales, la Blaise etc.) et travailler à l'aide de cartographie sur les projets à développer. Cette concertation a permis de produire un nouveau plan guide comprenant les éléments suivants :

- aménagements cyclables
- les places à végétaliser
- le patrimoine remarquable
- les commerces etc.

Une des premières réalisations dans le périmètre O.R.T. a été le réaménagement des parvis Nord et Sud de la gare S.N.C.F. Le bâtiment voyageurs a aussi été réaménagé pour faciliter les déplacements. Il a aussi été installé deux parkings couverts et sécurisés pour les vélos. La gare routière a été aussi totalement rénovée et l'Agglo Mobilité y a été installée.

Par la suite, il a été effectué le réaménagement de la Place Rotrou. Cet ancien parking minéral est devenu une place végétalisée (plantation de 18 arbres etc.) sur laquelle les commerces peuvent y installer une terrasse et sur laquelle de nombreuses animations s'y déroulent comme le marché des producteurs & artisans, les marchés nocturnes en été, la Saint-Denis, Noël puisqu'elle deviendra la Place des Comtes.

Un nouveau projet a été lancé : le réaménagement du square de la République. Lieu de passage pour rejoindre l'hyper centre, l'objectif est aussi de rendre visible et accessible le cours de l'eau et en faire un projet de vivre-ensemble en cœur de ville. Cela se traduira également par la végétalisation qui sera elle aussi accentuée puisque le projet prévoit l'implantation de 102 arbres contre 72 actuellement et augmentera la végétation de façon générale puisque nous aurons 3 100 m² de végétation contre 2 672m² actuellement. Le renforcement de ce patrimoine végétal et donc une renaturation sera prévue afin d'en faire un véritable poumon vert de la ville et renforcer son caractère reposant et méditatif.

Afin de faire les projets avec les habitants, il a été ouvert en 2023 la maison des projets au sein du Beffroi. Ce nouveau lieu de ressources et de co-construction abrite une maquette physique augmentée et évolutive de DREUX à l'horizon 2030. Une innovation numérique qui offre à tous et toutes la possibilité de se projeter et de participer aux projets de demain. Elle est ouverte au public en entrée libre le mercredi de 14 à 18 heures et les vendredi & samedi de 10 à 14 heures ; des réunions publiques et des ateliers y sont également organisés pour présenter et co-construire les futurs projets d'aménagements de la ville.

De nombreux autres projets sont en cours d'étude, notamment ceux autour de la Blaise. De fait, cinq sites sont concernés :

- Le bras de la Blaise qui « rentre dans DREUX ». Il s'agit d'espace qui subit des aléas liés aux inondations tout en étant concerné par de nombreux équipements publics et une zone de stationnement.
- La sente Rotrou : ici, l'idée est de se servir des accotements de la Blaise pour favoriser les modes actifs et le développement de la biodiversité. Nous sommes dans le périmètre O.R.T.
- Quai aux arbres : il s'agit de regagner la Blaise par un aménagement urbain fort (travail sur le dénivelé).

- Marché couvert : à proximité immédiate du marché couvert, un bras de la Blaise a été recouvert. L'idée est de retrouver sa visibilité.

- Beaurepaire : en aval du tissu urbain, cette portion de Blaise trouve entre le périmètre O.R.T. et celui d'entrée de ville (secteur Leclerc).

Afin de s'assurer de la faisabilité de ces projets et de garantir de ne pas détériorer la biodiversité de la Blaise, cette étude sur la Blaise a été réalisée avec le SBV4R, l'Agglo du Pays de DREUX, l'Agence de l'eau, le Département etc.

La ville est forte d'un patrimoine culturel et architectural important qu'il convient de préserver. La revalorisation du patrimoine historique est en cours de restauration avec la valorisation accrue de la chapelle royale par la Fondation Saint-Louis. Le chœur de l'Eglise Saint-Pierre a été réhabilité. Un diagnostic pour trois (3) de nos monuments (Eglise Saint-Pierre, Beffroi et Hôtel Montulé) a été réalisé afin d'identifier les besoins en réhabilitation. La ville et la D.R.A.C. sont en cours de finalisation d'une première étape de réhabilitation de l'Eglise Saint-Pierre. La villa Minelli, bâtisse historique du centre-ville de DREUX, fait partie des plus beaux bâtiments de la commune et est aujourd'hui inoccupée. Pour poursuivre cette logique de préservation du patrimoine, la ville a engagé une restauration de ce lieu pour y installer la police municipale. Les travaux prendront fin en septembre 2023.

La requalification des espaces publics et du patrimoine ne peut être réalisée sans l'installation de lieux de vie nécessaires à la cité. Ainsi, une Maison des femmes a été ouvert début 2023 dans le périmètre O.R.T. Inaugurée le 8 mars 2023, cet équipement est le premier d'Eure-et-Loir et a pour objectif d'accueillir les femmes en difficultés et de les aider dans l'ensemble de leurs démarches ; elles y trouvent une écoute et ont la possibilité de participer à des ateliers (cuisine ou autres etc.). Il faut aussi y ajouter la Maison du vélo et la Maison des projets.

En conclusion, la convention cœur de ville a permis de remettre cet espace dans une dynamique de renouvellement urbain. Tant sur l'habitat, les activités commerciales et économiques que sur les espaces publics et son patrimoine, la ville de DREUX a su se mobiliser avec ses partenaires, notamment financiers. La baisse du taux de vacance commercial est certainement un premier élément factuel.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Pour rappel, les axes retenus pour Action Cœur de ville phase 2 sont les suivants :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Axe 5

Constituer un socle de services dans chaque ville

Les fiches seront envoyées au fil de leur rédaction

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du Maître d'ouvrage.

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les Comités d'engagement compétents d'A.L.S. sur la base d'une évaluation financière de la situation du Maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des Entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (A.C.P.R.) et qui règlemente A.L.S. en sa qualité de Société de financement agréée.

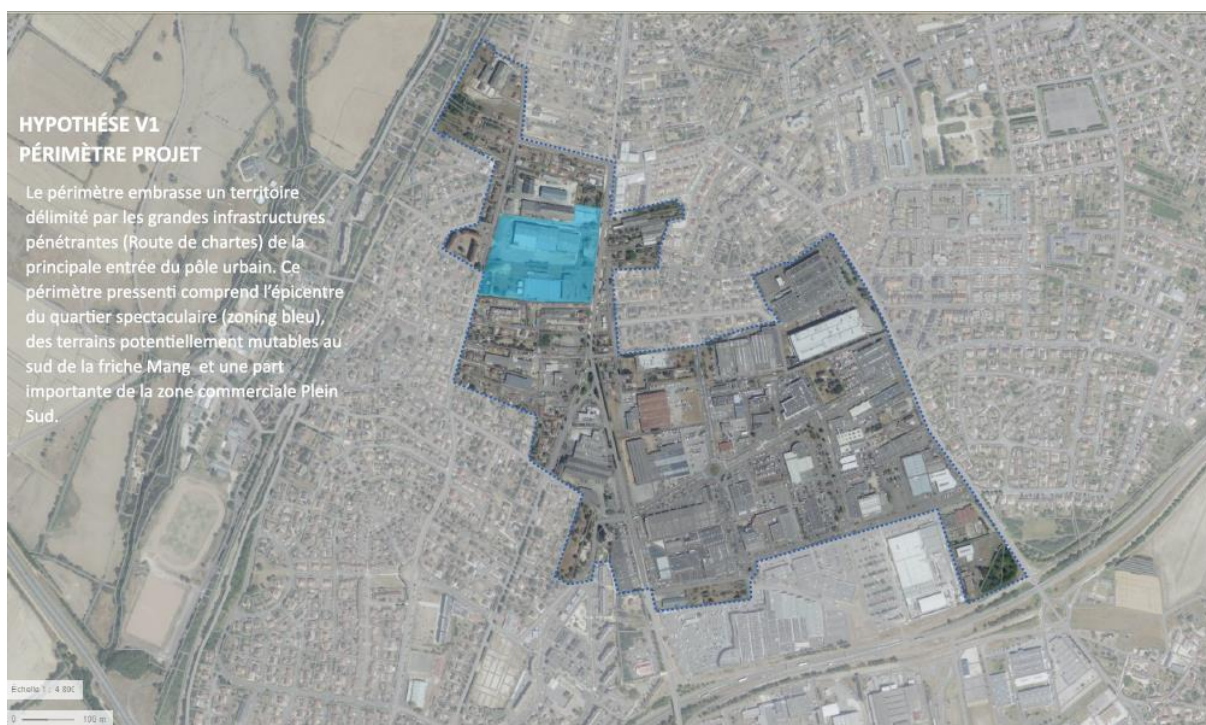
Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

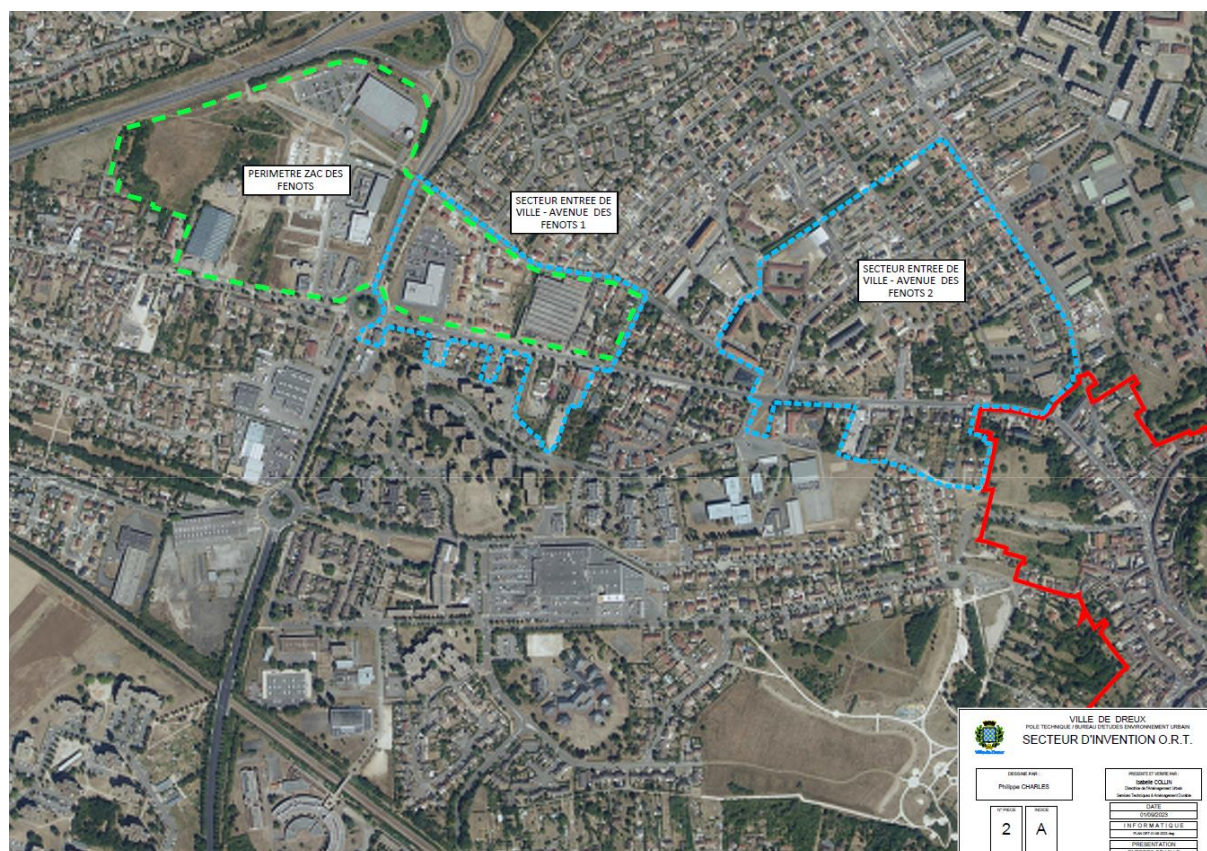
Périmètre O.R.T. - convention 2019 - ville de DREUX



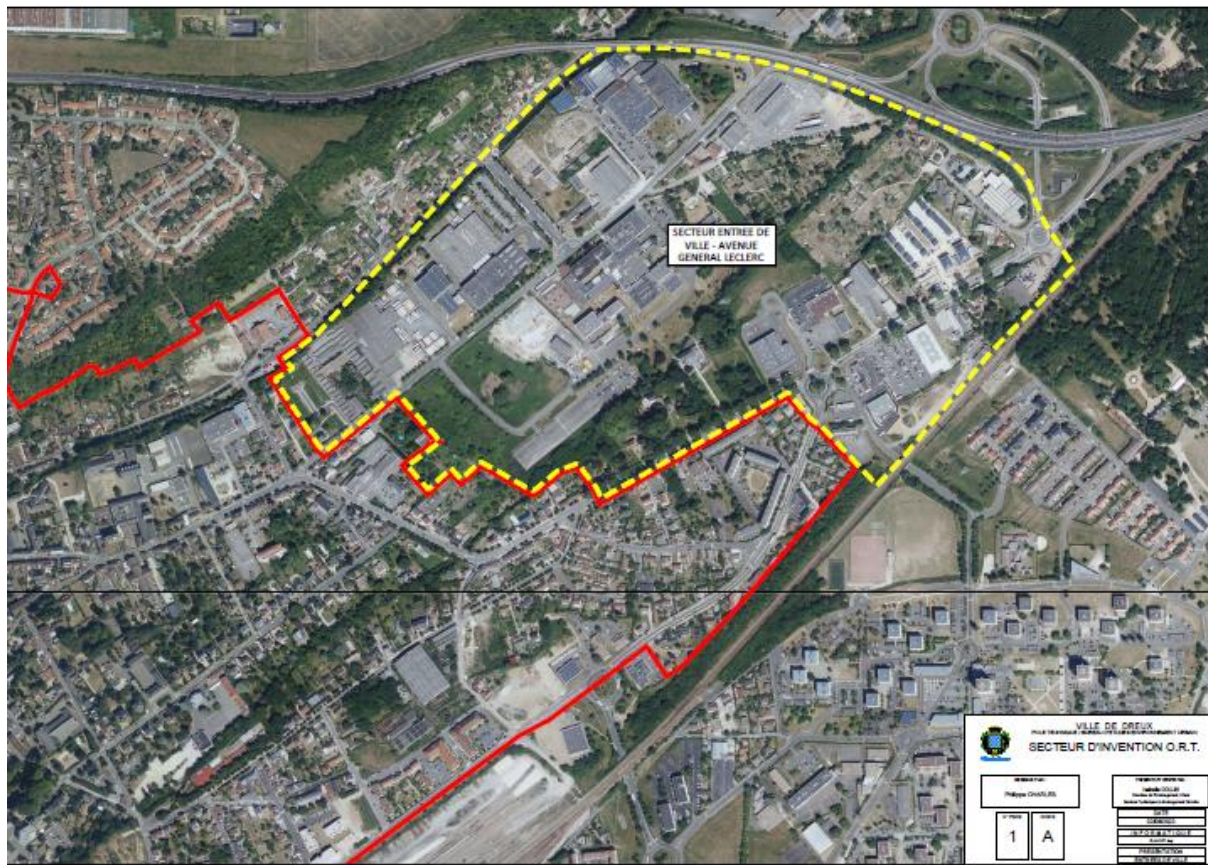
Périmètre entrée Sud - commune de VERNOUILLET



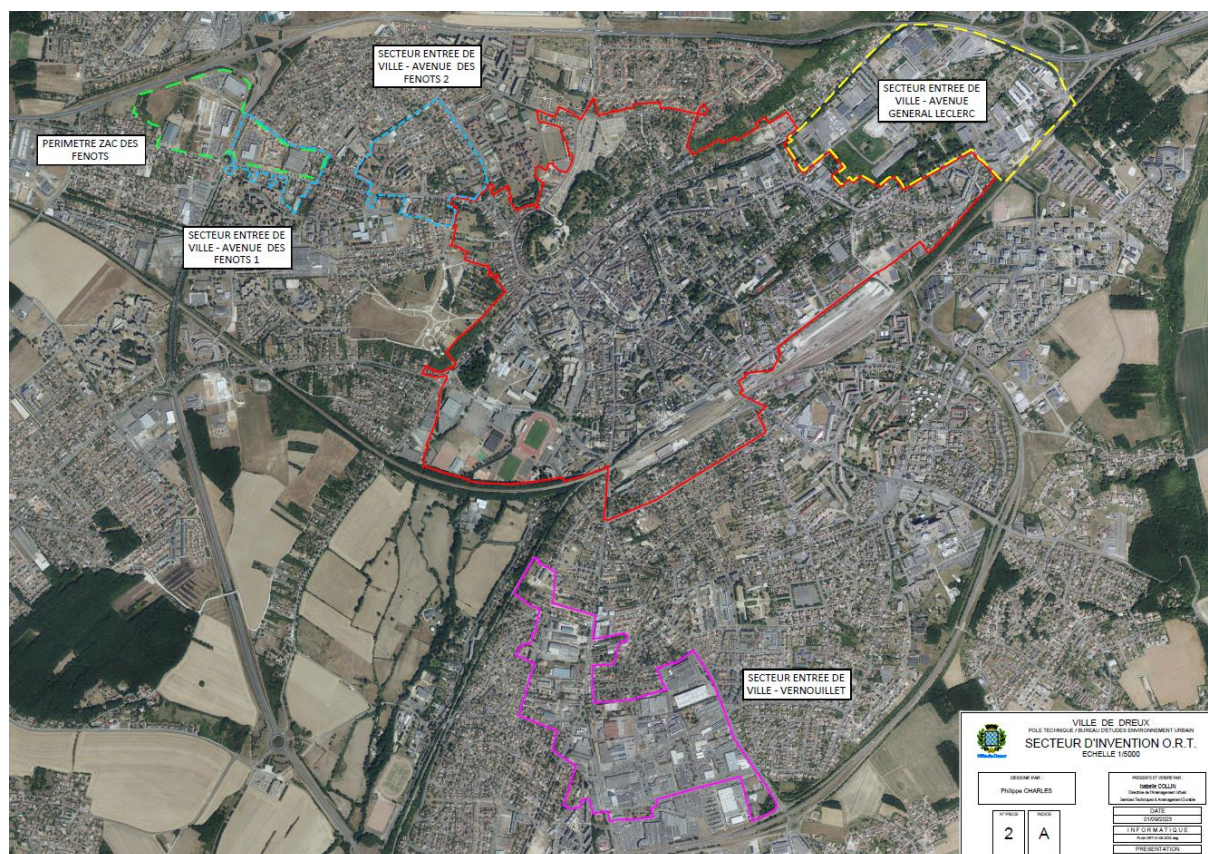
Périmètre entrée de ville Ouest - Avenue des Fenots - commune de DREUX



Périmètre entrée de ville Est - Avenue du Général Leclerc - commune de DREUX



Plan global : périmètre ORT et secteurs entrées de ville



Accusé de réception en préfecture
 028-212801344-20231016-DEL2023-131-DE
 Date de télétransmission : 16/10/2023
 Date de réception préfecture : 16/10/2023